



Barème du Mouvement

Barème de Base

1. **AGS:** Appréciée au 31 août de l'année en cours = (Nombre d'années)+(Nombre mois divisé par 12)+(Nombre jours divisé par 360)

1 an: 1 point; 1 mois: 1/12 soit 0,0833; 1 jour: 1/360 soit 0,0027

..... ans mois jours soit + (..... x $\frac{1}{12}$) + (..... x $\frac{1}{360}$)

2. **Note:** moyenne des 2 dernières notes si l'avant dernière a moins de 3 ans au 31 janvier de l'année en cours

A) Avant dernière note : pts – date :/...../.....

B) Dernière note : pts – date :/...../.....

Si A a moins de 3 ans : $\frac{(A+B)}{2}$ soit $\frac{(\dots+\dots)}{2}$ =

+

ou

Si A a plus de 3 ans: B

Si B a plus de 3 ans on actualise en ajoutant au-delà de la troisième année:

$\frac{1}{2}$ point par année jusqu'au 7ème échelon acquis

ou

$\frac{1}{4}$ point par année à partir du 8ème échelon acquis

Donc B plus actualisation (avec maxi 19,75) + =

Si absence de note après titularisation B = 10 : 1er et 2nd échelon

10,5 : 3ème échelon

11 : 4ème échelon

11,5 : 5ème échelon

12 : 6ème au 11ème échelon

ou

3. **Stabilité dans le poste** (0,5 point/an) (maxi 5 points)

A compter de la date d'affectation sur le dernier poste à TD à partir de la 3ème année

+

Date de référence : rentrée scolaire (6 mois et plus égal 1 an = 0,5 point)

(Maintien de la stabilité avant mutation imposée par fusion d'écoles, mise à niveau ou suppression de poste).

TOTAL

Éléments complémentaires

4. **Postes de direction** (services de direction assurés à TD ou en faisant fonction sur poste de dir. 1 cl. et plus $\frac{1}{2}$ 0,5 point par an (maxi 12)

5. **Postes de direction ASH** : $\frac{1}{2}$ point par année passée avec ou sans les titres sur un poste spécialisé, y compris l'année de stage (maxi 12)

6. **Direction d'application ou un poste de CPAIEN** : $\frac{1}{2}$ point par année passée dans une classe d'application en qualité de titulaire depuis l'obtention du CA (maxi 12)

7. **Service en ZEP** $\frac{1}{2}$ point/an sur le poste situé en ZEP occupé actuellement à Titre Définitif à partir de la 4ème année (maxi 6)

TOTAL